



Attouchements sexuels par mon beau-père entre 14 et 15 ans

Par **marion XXX**, le **12/04/2015** à **19:37**

Bonjour,

Je m'appelle Marion, j'ai été victime d'attouchements sexuels par mon beau-père, de 14 à 15 ans.

J'aimerais savoir comment se déroule un procès pour ce genre d'affaires ?

Merci.

Par **etudiantendroit**, le **13/04/2015** à **12:14**

Bonjour souvent ce genre d'attouchement se passe généralement sans témoins d'ou le truc de ne rien n'oublier des détails

Par **Tisuisse**, le **13/04/2015** à **15:19**

Bonjour marion XXX,

1 - Cet homme, est-il le second mari de votre mère ?

2 - Ce type d'affaire relève de la Cour d'Assises ou du Tribunal Correctionnel, selon le type de faits incriminés. C'est le Procureur qui définit ces accusations pour transmettre au tribunal compétent.

3 - quel âge avez-vous aujourd'hui ?